Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Affectation des résultats

C_2020_067

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Suite à l'approbation des comptes de gestions et des comptes administratifs, le Conseil d'agglomération est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2019, pour le budget principal et les budgets annexes, dans les conditions ci-dessous :

Budget Général :

Au regard des résultats de clôture du budget principal qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un besoin de financement de : 3 243 817,35€
en section de fonctionnement, un excédent de : 6 489 338,67€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	6 489 338,67
Investissement	Résultat de clôture 2019	-3 243 817,35
	RAR dépenses	10 494 679,05
	RAR recettes	13 514 737,47
	Solde des RAR	3 020 058,42
	Besoin de financement	-223 758,93
Reprise en 2020		
Dépenses d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	3 243 817,35
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	223 758,93
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	6 265 579,74

Budget Transport :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un besoin de financement de : 266 633,97€
en section de fonctionnement, un excédent de : 6 691 294,49€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	6 691 294,49
Investissement	Résultat de clôture 2019	-266 633,97
	RAR dépenses	748 287,61
	RAR recettes	1 060 506,60
	Solde des RAR	312 218,99
	Excédent de financement	45 585,02
Reprise en 2020		
Dépenses d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	-266 633,97
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	6 691 294,49

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Budget SPANC :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un excédent de financement de : 5 269,32€
en section de fonctionnement, un excédent de : 1 763,08€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante

Fonctionnement	Résultat à affecter	1 763,08
Investissement	Résultat de clôture 2019	5 269,32
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	10 732,00
	Solde des RAR	10 732,00
	Excédent de financement	16 001,32
Reprise en 2020		
Recettes d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	5 269,32
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	1 763,08

Budget OTI:

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un excédent de financement de : 59 997,28€
en section de fonctionnement, un excédent de : 400 664,42€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	400 664,42
Investissement	Résultat de clôture 2019	59 997,28
	RAR dépenses	136,50
	RAR recettes	3 310,00
	Solde des RAR	3 173,50
	Excédent de financement	63 170,78
Reprise en 2020		
Recettes d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	59 997,28
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	400 664,42

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Budget Maison de Santé :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un excédent de financement de : 36 932,74€
en section de fonctionnement, un déficit de : 38 532,01€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	-38 532,01
Investissement	Résultat de clôture 2019	36 932,74
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Excédent de financement	36 932,74
Reprise en 2020		
Recettes d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	36 932,74
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Dépenses d'invest.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	-38 532,01

Budget Sainte Barbe :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un excédent de financement de : 11 254,01€
en section de fonctionnement, un excédent de : 59 099,86€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	59 099,86
Investissement	Résultat de clôture 2019	11 254,01
	RAR dépenses	
	RAR recettes	
	Solde des RAR	0,00
	Excédent de financement	11 254,01
Reprise en 2020		
Recettes d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	11 254,01
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	59 099,86

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Budget ZAC Bréguières :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un besoin de financement de : 1 638 899,08€
en section de fonctionnement, un excédent de : 22 078,39€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	22 078,39
Investissement	Résultat de clôture 2019	-1 638 899,08
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Besoin de financement	-1 638 899,08
Reprise en 2020		
Dépenses d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	-1 638 899,08
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Recettes de fonct.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	22 078,39

Budget ZAE 4 chemins :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un solde nul : 0,00€
en section de fonctionnement, un déficit de : 227 793,23€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	-227 793,23
Investissement	Résultat de clôture 2019	0,00
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Excédent de financement	0,00
Reprise en 2020		
Dépenses d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	0,00
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Dépenses d'invest.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	-227 793,23

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

Budget ZAE L'Ecluse:

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un excédent de financement de : 3 250,00€
en section de fonctionnement, un déficit de : 668 176,16€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	-668 176,16
Investissement	Résultat de clôture 2019	3 250,00
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	61 750,00
	Solde des RAR	61 750,00
	Excédent de financement	65 000,00
Reprise en 2020		
Recettes d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	3 250,00
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Dépenses d'invest.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	-668 176,16

Budget ZAE les Ferrières :

Au regard des résultats de clôture du budget annexe qui s'établissent comme suit :
en section d'investissement un solde nul : 0,00€
en section de fonctionnement, un solde déficitaire de : 9 990,00€

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	-9 990,00
Investissement	Résultat de clôture 2019	0,00
	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Excédent de financement	0,00
Reprise en 2020		
Dépenses d'invest.	Art. 001 Résultat d'investissement	0,00
Recettes d'invest.	Art. 1068 Réserves	0,00
Dépenses d'invest.	Art. 002 Résultat de fonctionnement	-9 990,00

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_067-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'affectation des résultats comme détaillé ci-dessus ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.